



John Hirsch Award for Most Promising Manitoba Writer
Prix John-Hirsch pour l'écrivaine ou l'écrivain manitobain le plus prometteur

Language: English/Français

Criteria: The John Hirsch Award for Most Promising Manitoba Writer is an annual award established by the Manitoba Foundation for the Arts with a bequest from the late John Hirsch, co-founder of the Manitoba Theatre Centre, and its first artistic director from 1958 to 1966. The endowment from the Hirsch estate will provide a cash award of \$2500 to the most promising Manitoba writer selected by a jury of senior members of the Manitoba writing and publishing community.

Eligibility:

- Manitoba English and French language writers in all genres are eligible.
- Eligible authors will have been resident in Manitoba for three of the last five years as well as one of the past two years.
- Authors who have been previously short-listed for the John Hirsch Award are eligible for nomination providing the nomination did not occur prior to 2012.
- Nominations may be made from the community at large as well as by self-nomination.
- Only writers with a publishing or production track record will be considered eligible.
- Writers of fiction, non-fiction and creative non-fiction must have published a minimum of one book or 100 pages in recognized, reputable journals.
- Poets must have published a minimum of a poetry collection/chapbook or 30 poems in recognized, reputable journals.
- Publication in newsletters and/or non-professional publications will not be counted.
- Playwrights/screenwriters must have a minimum of one play professionally produced (Equity or equivalent) or two Fringe or professional independent productions, or a minimum of one professional production in another dramatic writing medium.
- A writer is not considered to be promising if she/he has begun to receive national or international recognition for professional achievement.

Books submitted for this award may also be submitted to all other pertinent categories. Applicants are encouraged to send four (4) copies of the book, a CV, and supporting material demonstrating community involvement and supporting materials showing their promise as an author. These materials will include press materials, reviews, documents showing the nominee's commitment to the craft of writing, a 25-page writing sample and a brief explanation of the nominee's Manitoba connection.

Submission forms and a \$25 entry fee must accompany the submission, which must be sent to the Manitoba Writers' Guild on or before January 31, 2018 (date of postmark). Cheque must be made out to the Manitoba Writers' Guild.



Prix John-Hirsch pour l'écrivaine ou l'écrivain manitobain le plus prometteur John Hirsch Award for Most Promising Manitoba Writer

Langues : français/anglais

Lignes directrices : Le Prix John-Hirsch pour l'écrivaine ou l'écrivain manitobain le plus prometteur est un prix annuel établi par la Manitoba Foundation for the Arts avec un legs de feu John Hirsch, co-fondateur du Manitoba Theatre Centre et son premier directeur artistique de 1958 à 1966. Cette dotation de la succession Hirsch fournit un prix monétaire de 2 500 \$ à l'écrivaine ou l'écrivain manitobain le plus prometteur choisi par un jury composé de membres chevronnés de la communauté des lettres et de l'édition du Manitoba.

Critères d'admissibilité :

- Les écrivaines et écrivains manitobains de langue anglaise et de langue française dans tous les genres littéraires sont admissibles.
- Un auteur ou une auteure sera admissible si elle ou il était résident au Manitoba durant 3 des 5 dernières années ainsi que une des deux dernières années.
- Un auteur ou une auteure qui a été finaliste au Prix John-Hirsch est admissible si la nomination antérieure n'a pas eu lieu avant 2012.
- Les soumissions peuvent être faites par des membres du grand public ainsi que par l'écrivaine ou l'écrivain.
- Seuls les écrivaines et écrivains ayant des réalisations antérieures en publication ou en production sont admissibles.
- Les écrivains ou écrivaines d'ouvrages de fiction, d'études et d'essais doivent avoir publié au moins un livre ou 100 pages dans des revues reconnues et réputées.
- Les poètes doivent avoir publié au moins un recueil / livre de colportage ou 30 poèmes dans des revues reconnues et réputées.
- Des textes publiés dans des bulletins d'information et / ou dans des publications non professionnelles ne seront pas comptés.
- Les écrivains dramatiques et les auteurs de scénarisation doivent avoir au moins une pièce produite professionnellement (Equity ou équivalent), ou deux productions au festival Fringe, ou deux productions professionnelles indépendantes, ou au moins une production professionnelle dans un autre média d'écriture dramatique.
- Une écrivaine ou un écrivain n'est pas considéré comme étant prometteur si elle ou il a commencé à être reconnu aux niveaux national ou international pour ses réalisations professionnelles.

Les œuvres soumises à ce prix peuvent aussi être soumises aux autres catégories de prix. La soumission doit comprendre, en 4 exemplaires, le livre et les documents suivants : un curriculum vitae qui peut faire état de la participation communautaire, ainsi que le matériel d'appui qui démontre le potentiel de l'auteur. Ce matériel comprendra des articles de presse, des recensions, des documents démontrant l'engagement de la candidate ou du candidat au métier d'écriture, un échantillon de 25 pages d'écriture et une brève explication du rapport de la candidate ou du candidat avec le Manitoba.



Le formulaire d'inscription et un chèque de 25 \$ pour défrayer les frais d'inscription doivent accompagner chaque titre qui doit être expédié à la Manitoba Writers' Guild d'ici le 31 janvier 2018 (le cachet postal faisant foi). Veuillez libeller le chèque à l'ordre de la Manitoba Writers' Guild.